

Déclaration de la CGT concernant les fondations au CA du 24 avril 2012

Les fondations universitaires constituent un mode de financement complémentaire, permettant aux universités de recourir au mécénat d'entreprise. Ainsi nous remarquons la prédominance d'une recherche par rapport à une autre. Même si les thèmes exposés sont susceptibles d'intérêt, une fondation n'est pas un moyen en soi. On crée une inégalité entre des projets et des thèmes de recherche. C'est cette forme de mise en œuvre qui est dommageable pour une recherche de service publique.

On est passé de 250 fondations (2004) à près de 500 (2011). Voilà un foisonnement qui exacerbe la concurrence. Les fondations d'enseignement supérieur sont en concurrence non seulement entre elles, mais avec les autres secteurs (humanitaire, etc.)

Les universités se trouvent donc en concurrence les unes avec les autres pour attirer à elles les fonds privés. La différence se faisant sur les projets

« Aujourd'hui, après l'engouement initial, le soufflé semble un peu retombé », constatait *Les Échos* en juin 2011. Certaines universités se disent que le jeu n'en vaut peut-être pas la chandelle. D'autant qu'elles n'avaient pas toujours mesuré les efforts à accomplir dans la durée.

Selon le [rapport « Financement de l'enseignement supérieur : quelle place pour les entreprises ? » de l'Institut de l'entreprise](#), « seuls 68 millions d'euros ont été levés depuis 2008, et les dons aux universités les mieux loties ne dépassent guère aujourd'hui 1 % de leur budget ».

Dans l'université de la Méditerranée, en décembre 2011, a même été votée la dissolution de la fondation Méditerranée Traumatisme. Alors tous ces arguments et réflexion contribuent à faire que la Ferc Sup CGT votera contre ces fondations.